



Bulletin Officiel

N° 6041 Mardi 11 Février 2020

www.cmf.tn

— 25^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUES DU CMF

COMMUNIQUE DU CMF RELATIF A LA TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	2-3
RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES	4-6

AVIS DES SOCIETES

<u>AUGMENTATION DE CAPITAL</u>	
SOCIETE CARTHAGE CEMENT	7-12

COMMUNIQUES DE PRESSE

BH BANK	13-14
SOCIETE CARTHAGE CEMENT	15

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

AL KHOUTAF ONDULE	16-17
-------------------	-------

INFORMATIONS POST AGE

BANQUE ZITOUNA	18
----------------	----

<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	19-20
--	-------

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2019

- UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
- LA GENERALE OBLIG-SICAV
- INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

(*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

COMMUNIQUE DU CMF

**Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion
des assemblées générales ordinaires**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2019, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2020.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société CARTHAGE CEMENT

Société Anonyme au capital de 172.134.413 DT

divisé en 172.134.413 actions de nominal 1 DT entièrement libérées

Siège social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC 1-4-3, Les Jardins du lac, Les Berges du Lac II, 1053 –Tunis–

1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Carthage Cement, tenue le **11/10/2019**, prenant acte de l'obligation à la charge de la société de procéder à la régularisation de la situation de ses capitaux propres dans les conditions et les délais qu'autorise la loi, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales et après avoir constaté la libération intégrale du capital actuel et après lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de porter le capital de cent soixante-douze millions cent trente-quatre mille quatre cent treize dinars (172.134.413 DT) à trois cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent dix-neuf mille cent quarante-six dinars (395.919.146 DT), selon les modalités suivantes :

- 223.774.733 DT par émission de 223.774.733 actions nouvelles au prix d'un dinar deux cents millimes (1,200 dinars) chacune, soit un dinar (1 dinar) de valeur nominale et deux cents millimes (0,200 dinar) de prime d'émission. Ces actions seraient souscrites selon la parité de **treize (13) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes**.
- La société Carthage Cement procédera à l'acquisition et l'annulation de 3 droits de souscriptions et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits préférentiels de souscriptions susmentionnée.

Ces actions seront libérées, en totalité à la souscription, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société.

Si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

1. Les actions en numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
2. Les actions en numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
3. Le montant de l'augmentation de capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts de l'augmentation proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, confère tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour utiliser les facultés précitées ou certaines d'entre elles seulement à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2019.

- Suite -

2- CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

La société Carthage Cement procédera à une augmentation de capital de 223.774.733 DT par souscription en numéraire, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société et par émission de 223.774.733 actions nouvelles.

L'opération de compensation de ces créances certaines, revenant à BINA Corp et EI KARAMA Holding sera effectuée par l'émission de 56.754.356 actions nouvelles détaillée comme suit :

Créanciers	Montant de la créance arrêté au 30/09/2019	Nombre des actions pour souscription
Société BINA Corp	62.016.153	51.680.127
Société AL KARAMA Holding	6.089.075	5.074.229
Total	68.105.228	56.754.356

Ainsi, le montant de l'opération s'élève à 268.529.679,6 DT (dont 68.105.227,2 DT à libérer par compensation des créances revenant à BINA Corp (compte courant associé) et EI KARAMA Holding. Le montant à lever sur le marché financier s'élèvera à 200.424.452,4 DT.

En DT	Conversion de BINA Corp et EI KARAMA Holding	Souscription en numéraire	Total
Valeur nominale	56.754.356	167.020.377	223.774.733
Prime d'émission	11.350.871,2	33.404.075,4	44.754.946,6
Total	68.105.227,2	200.424.452,4	268.529.679,6

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Carthage Cement procédera à l'acquisition et l'annulation de 3 droits de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits préférentiels de souscription susmentionnée.

2.1-Prix d'émission des actions nouvelles :

Les actions nouvelles à souscrire à numéraire seront émises à un prix d'émission de 1,200 DT l'action soit 1 DT de nominal majoré d'une prime d'émission de 0,200 DT.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société.

2.2-Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 223.774.733 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **treize (13) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Carthage Cement ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

2.3-Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 223.774.733 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2019.

- Suite -

2.4-Période de souscription :

La souscription aux 223.774.733 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de treize (13) actions nouvelles pour dix (10) anciennes et ce, **du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus**¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 05/03/2020 au 09/03/2020 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 13/03/2020 au 17/03/2020 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 167.831.050 DT, correspondant à 167.831.050 actions).

2.5-Etablissements domiciliaires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Carthage Cement exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1,200 DT, représentant une valeur nominale de 1 DT majorée d'une prime d'émission de 0,200 DT.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 05 031 000 098 087 073 086 ouvert auprès de la Banque de Tunisie Agence Les Berges du Lac conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

2.6-Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 28/02/2020 à 16H à MAC SA, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 28/02/2020 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

2.7-Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en Bourse MAC SA en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

2.8-Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 172.134.413 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

3-BUT DE L'EMISSION :

Cette augmentation entre dans le cadre de l'obligation à la charge de la société de procéder à une restructuration financière et la régularisation de la situation de ses capitaux propres dans les conditions et les délais qu'autorise la loi et ce, conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

Il est à signaler que l'examen du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2017 a révélé que suite aux pertes cumulées, les fonds propres de la société Carthage Cement étaient inférieurs à la moitié de son capital social.

Il s'avère donc que la société n'a pas respecté les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

A l'effet de remédier à cette situation, la société a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 octobre 2019 qui a décidé de poursuivre l'activité de la société et a envisagé une augmentation du capital en numéraire par l'émission de 223.774.733 actions nouvelles au prix de un dinar deux cents millimes (1,200 DT) chacune, soit un dinar (1 DT) de valeur nominale et deux cents millimes (0,200 DT) de prime d'émission et ce, afin de régulariser la situation de ses fonds propres au 31 décembre 2017 conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Toutefois, la réalisation de cette opération a été décalée, et donc la situation de la société n'a pas été régularisée à temps.

Par ailleurs, le rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de la société Carthage Cement arrêtés au 31/12/2018 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 décembre 2019 mentionne que : « la société a convoqué une assemblée générale extraordinaire en date du 11 octobre 2019 qui a décidé la continuité d'exploitation de la société et ce, suite à l'enregistrement des fonds propres au 31 décembre 2017 au-dessous de la moitié du capital social. Toutefois, suite aux pertes enregistrées en 2018, les fonds propres de la société au 31 décembre 2018 sont devenus négatifs. Compte tenu de cette situation, il y'a lieu d'envisager la convocation d'une deuxième assemblée générale extraordinaire à l'effet de se prononcer sur la continuité de la société et sur la régularisation de la situation conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. »

Partant de ce fait, la société Carthage Cement s'engage à convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire le jour de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers relatifs à l'exercice 2019 et ce, en vue de décider d'une augmentation de capital en numéraire, si la situation financière de la société l'exigerait et si les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales ne seraient pas respectées.

- Suite -

4-RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :

4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitations, sauf exceptions légales.

4.2-Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en Bourse.

4.3-Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non-résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10.000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non-résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

4.4-Marché des titres :

Les actions de la société Carthage Cement sont négociables sur la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

4.5-Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 172.134.413 actions anciennes composant le capital actuel de la société Carthage Cement inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/01/2020**, droits de souscription détachés.

4.6-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :

Les 223.774.733 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

- Suite -

4.7-Cotation en Bourse des droits de souscription :

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus**¹.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

4.8-Tribunaux compétents en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

4.9-Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007400062» durant la période de souscription préférentielle soit du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007400070» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'un prospectus visé par le CMF sous le N° 19-1033 en date du 31/12/2019 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2020.

Le prospectus suvisé est mis à la disposition du public, sans frais, au siège social de la société Carthage Cement (Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC 1-4-3, Les Jardins du lac, Les Berges du Lac II), de MAC SA intermédiaire en Bourse (Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac), sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2019 seront publiés au Bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/01/2020.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **28/02/2020** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

BH BANK

Siège social : 18, Avenue Mohamed V Tunis 1080.

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR LE CHOIX
D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT**

Dans le cadre de l'application des dispositions de la circulaire aux Etablissements de Crédit N°2011-06 en date du 20 mai 2011, La BH Bank lance un appel à la candidature pour Le choix *d'un Administrateur Indépendant* :

1. Mission

- Participer activement aux réunions du Conseil d'Administration et aux délibérations afférentes comme tout autre administrateur,
- Présider le Comité des Risques,
- Mettre en contribution son expérience et son savoir-faire dans la prise de décision par le Conseil.

2. Qualification et expérience

- Le candidat doit répondre aux conditions suivantes :
- Avoir la Nationalité Tunisienne,
- Détenir un *diplôme universitaire* au minimum dans les domaines de la finance, la comptabilité, les sciences économiques ou les sciences de gestion (une maîtrise ou un diplôme équivalent au minimum),
- Justifier d'au moins (05) ans d'expérience dans les domaines bancaire, financier et toutes autres activités se rapportant à la *gestion des risques*.
- N'entretient aucune relation matérielle avec l'institution outre leur qualité d'administrateur.

3. Rémunération

En plus de son droit aux jetons de présence (dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale), l'administrateur indépendant percevra une indemnité pour chaque réunion du comité qu'il préside.

4. Candidature

Les personnes intéressées peuvent retirer le cahier des charges auprès du Bureau N° 507Bis, 5^{ème} Etage Immeuble K Espace Tunis 1073 Mont plaisir Tunis, contre la production d'un reçu attestant le versement en espèce de la somme non récupérable de cinquante dinars (50 d) au compte courant n° 14 207 207 3567000014 35 ouvert sur les livres de l'agence Internationale de la BH Bank sise à l'Avenue du Japon Tunis, 1073 Mont plaisir.

- Suite -

5.Dossier et pièces à fournir

Les documents à fournir dans le dossier de candidature sont mentionnés dans le cahier des charges.

6.Envoi des demandes

Les demandes de candidature doivent être présentées dans une enveloppe fermée comportant l'ensemble des pièces exigées et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par Rapide Poste ou déposées directement au Bureau d'Ordre Central au Siège Social de la Banque contre décharge libellé au nom de :

Madame la Présidente du conseil d'Administration de la BH Bank

18, avenue Mohamed V 1080 Tunis

L'enveloppe doit porter la mention obligatoire « Ne pas ouvrir – Appel à candidatures pour le poste d'Administrateur Indépendant ».

Les demandes doivent parvenir au plus tard le 20 Février 2020 avant 16h00, le cachet du Bureau d'Ordre Central faisant foi, faute de quoi, elles seront rejetées.

Les candidats retenus seront contactés par courriers à leurs adresses fournies au sein de leurs dossiers de candidature.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

Communiqué de Presse :

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

La société CARTHAGE CEMENT informe le public que ses efforts continus d'amélioration de la qualité, ont été couronnée par la réussite de l'obtention de la certification de ses produits conformément aux exigences du marquage CE (normes européennes) ce qui lui permettra la pénétration d'un nouveau marché soit le marché Européen.

En effet, la concrétisation du contrat d'exportation de 150 000Tonnes de ciments vers l'Europe deviendra effective et débutera au mois de Mars 2020.

Cette opération constitue un nouvel horizon et une nouvelle opportunité pour la société dans le cadre de la diversification des destinations de ses produits et son épanouissement commercial.

La société continuera à déployer tous les efforts en matière de recherche, développement et optimisation de ses process, afin de mettre en valeur ses produits, satisfaire les exigences et les attentes de ses clients et atteindre les objectifs de son Business Plan.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

شركة الخطاف الورق المقوى

المقر الاجتماعي: طريق تونس كلم 13- سيدي صالح 3091- صفاقس

مشروع القرارات المعروضة على الجلسة العامة الخارقة للعادة التي ستعقد بتاريخ 16 فيفري 2020.

القرار الأول : المصادقة على مواصلة نشاط الشركة.

بعد الاستماع لتقرير مجلس الإدارة حول مواصلة الشركة لنشاطها ، وعملا بمقتضيات الفصل 388 من مجلة الشركات التجارية تصادق الجلسة على مواصلة نشاط الشركة.

تمت المصادقة على هذا القرار ب.....

القرار الثاني : المصادقة على تقرير مجلس الإدارة و تقرير مراقب الحسابات عملا بأحكام الفصل 300 من مجلة الشركات التجارية.

عملا بمقتضيات الفصل 300 من مجلة الشركات التجارية وبعد تلاوة تقرير مجلس الإدارة، وتقرير مراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة الخارقة للعادة على تقرير مجلس الإدارة وتقرير مراقب الحسابات المتعلقة بالترفيغ في رأس مال الشركة مع حذف حق الأولوية في الإكتتاب.

تمت المصادقة على هذا القرار ب.....

القرار الثالث : المصادقة على الشهادة الصادرة عن مجلس الإدارة

عملا بمقتضيات الفصل 305 من مجلة الشركات التجارية، وبعد الإطلاع على الشهادة الصادرة عن مجلس الإدارة والمصادق عليها من طرف مراقب الحسابات والمتعلقة بالترفيغ في رأس مال الشركة بتعويض ديون مالية حالة و ثابتة و معلومة المقدار مع حذف الأولوية في الإكتتاب، تصادق الجلسة على هذه الشهادة.

تمت المصادقة على هذا القرار ب.....

القرار الرابع : ضبط قيمة الترفيع في رأس المال بتعويض ديون مالية مع حذف حق الأولوية في الإكتتاب والمصادقة عليه.

نتيجة للقرار الأول و الثاني تصادق الجلسة العامة الخارقة للعادة على الترفيع في رأس مال الشركة بتعويض ديون مالية حالة و ثابتة بما قيمته سبعمائة و خمسة وتسعون ألف وستون ديناراً (795 060 د.)، وذلك بإنشاء عدد 39 753 سها جديدا بقيمة إصدار 20 ديناراً للسهم الواحد ما يعادل قيمته الإسمية تسند كلها للدائن الشركة الصناعية التونسية للظرف والكرطون الخطاف. و تتمتع الأسهم الجديدة بنفس الحقوق التابعة لأسهم القديمة المكونة لرأس المال الإجتماعي.

تمت المصادقة على هذا القرار ب.....

القرار الخامس : تحيين القانون الأساسي

تبعاً للقرارين الثاني والثالث ، وبعد أن يتم إنجاز الترفيع في رأس المال ينقح الفصل السابع من القانون الأساسي للشركة المتعلق برأس المال الإجتماعي ليصبح كما يلي :

الفصل 7 جديد : رأس المال الإجتماعي :

قيمة رأس المال الإجتماعي أربعة ملايين وسبعمائة وخمسة وتسعين ألفاً وستون (4 795 060) ديناراً مقسماً إلى مائتين وتسعة وثلاثون ألفاً وسبعمائة وثلاثة وخمسون (239 753) سهماً نقدياً بقيمة الواحد عشرون (20) ديناراً.

ويمكن الترفيع أو التخفيض في رأس المال عملاً بالقوانين والتشريع الجاري بها العمل.

تمت المصادقة على هذا القرار ب.....

القرار السادس : إعطاء السلطات اللازمة لمجلس الإدارة عملاً بأحكام الفصل 294 من مجلة الشركات التجارية :

عملاً بأحكام الفصل 294 من مجلة الشركات التجارية تصادق الجلسة العامة الخارقة للعادة على إعطاء السلطات اللازمة لمجلس الإدارة لغرض تحقيق الزيادة في رأس المال المذكورة أعلاه.

تمت المصادقة على هذا القرار ب.....

القرار السابع : التفويض للقيام بالإجراءات :

أعطيت جميع التفويضات والنفوذ لحامل نسخة أو نظير من هذا المحضر للقيام بكل إجراءات التسجيل والإيداع والإشهار التي يستوجبها القانون أينما لزم الأمر.

تمت المصادقة على هذا القرار ب.....

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGE**BANQUE ZITOUNA**

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Les résolutions adoptées par assemblée générale extraordinaire tenue en date 7 février 2020.

PREMIÈRE RÉOLUTION : Augmentation du Capital Social

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir constaté la libération intégrale du capital actuel et après lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de porter le capital de cent soixante-quinze million trois cent soixante-sept mille et deux cent trente-deux de dinars (175.367.232 DT) à deux cent soixante-cinq millions de dinars (265.000.000 DT), et ce, par l'émission au pair (sans prime d'émission) de quatre-vingt-neuf million six cent trente-deux mille sept cent soixante-huit (89.632.768) actions nouvelles de valeur nominale égale à un (1) dinar chacune à libérer en totalité en numéraire.

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration décide que les actionnaires disposeront, outre leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible, d'un droit de souscription à titre réductible, proportionnel à leurs droits et, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes. Le droit préférentiel de souscription est exercé dans un délai de quinze (15) jours ouvrable à compter de la date de publication de la notice d'information conformément à la législation en vigueur.

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration décide que si les souscriptions à titre irréductible et réductible n'absorbent pas la totalité de l'émission prévue, le conseil d'administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera, les facultés énoncées ci-après ou certaines d'entre elles seulement :

- Répartir librement tout ou partie des actions non souscrites entre les actionnaires ;
- Limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions effectivement recueillies, sous réserve que celui-ci atteigne les 3/4 au moins du montant de l'augmentation prévue.

Il est précisé que si l'insuffisance des souscriptions est inférieure à 5 % du montant de l'émission prévue, le conseil d'administration pourra, de plein droit, limiter l'augmentation au montant des souscriptions effectivement recueillies.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION : Délégation au conseil d'administration du pouvoir de réaliser l'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide de déléguer au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de concrétiser et de réaliser l'opération d'augmentation du capital ainsi que d'accomplir toute formalité légale liée à la modification corrélative des statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION : Modification corrélative de l'article 6 des Statuts

L'Assemblée Générale Extraordinaire, en conséquence des résolutions précédentes relatives à l'augmentation du capital, et sous la condition suspensive de la réalisation de cette augmentation, décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Banque comme suit :

الفصل السادس

رأس المال:

حدد رأس المال للشركة بمائة وتسعين مليون دينار تونسي (265 000 000 د) مجزأ إلى (265 000 000) سهم بقيمة اسمية قدرها دينار (1) للسهم الواحد.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Tous pouvoirs sont conférés au représentant légal de la Banque ou à un mandataire spécial qu'il désigne, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement, de dépôt et de publicité conformément à la loi.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188,603	189,742	189,764		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128,808	129,629	129,652		
3 UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108,693	109,274	109,289		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114,417	115,312	115,335		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112,884	113,535	113,549		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108,832	109,742	109,765		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109,304	109,953	109,969		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45,027	45,202	45,207		
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31,415	31,541	31,546		
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	105,929	106,657	106,676		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16,707	16,805	16,808		
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121,384	121,909	121,922		
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,159	1,161	1,161		
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111,984	112,670	112,686		
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,040	11,104	11,106		
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156,564	157,854	157,887		
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,084	11,143	11,144		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
18 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,742	1,752	1,753		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
19 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60,901	61,171	61,177		
20 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129,454	129,561	129,566		
21 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112,135	111,097	111,111		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
22 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136,744	135,857	135,757		
23 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510,165	508,267	508,039		
24 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,967	128,468	128,325		
25 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,741	135,538	135,406		
26 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,499	129,828	129,836		
27 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,462	111,232	111,469		
28 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,116	106,914	106,847		
29 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179,510	177,766	177,757		
30 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96,478	95,808	95,904		
31 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118,731	118,308	118,184		
32 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169,247	165,969	165,421		
33 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144,657	143,363	142,977		
34 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103,478	102,525	102,633		
35 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,654	22,197	22,057		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
36 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087,476	2098,414	2097,359		
37 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129,316	127,981	128,508		
38 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	165,770	164,493	164,822		
39 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201,273	203,194	201,505		
40 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,721	17,557	17,686		
41 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,784	2,807	2,833		
42 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,466	2,486	2,504		
43 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,837	75,752	75,378		
44 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,164	1,171	1,172		
45 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,226	1,232	1,233		
46 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,166	1,181	1,184		
47 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,137	1,148	1,151		
48 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118,999	119,687	118,235		
49 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131,708	131,794	131,384		
50 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1133,301	1130,788	1122,450		
51 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,951	11,967	11,942		
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,127	10,089	10,090		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
53 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93,956	91,839	91,815		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende Date de paiement	Montant	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
54 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5,200	109,695	110,322	110,339
55 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4,302	102,952	103,343	103,352
56 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	106,235	106,887	106,905
57 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4,854	104,788	105,467	105,486
58 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/04/19	5,505	106,654	107,440	107,461
59 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4,502	108,650	109,372	109,390
60 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	106,238	106,884	106,900
61 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	103,341	103,964	103,982
62 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	103,510	103,892	103,903
63 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4,979	107,338	108,171	108,191
64 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	109,277	110,078	110,100
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4,274	105,949	106,440	106,453
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3,543	104,849	105,310	105,322
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,910	105,537	105,553
68 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4,425	105,102	105,602	105,613
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5,520	104,538	105,254	105,272
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3,847	106,500	107,000	107,012
71 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5,274	104,751	105,433	105,451
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4,859	104,017	104,578	104,591
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3,952	106,872	107,366	107,378
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4,014	103,322	103,760	103,806

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	105,166	105,854	105,858
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	105,649	106,390	106,411
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	106,572	107,225	107,243
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110,621	111,704	111,362
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0,819	62,748	60,770	60,729
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	96,337	95,809	95,461
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,466	18,751	18,753
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	302,994	301,374	301,402
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2323,978	2289,344	2306,463
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	74,850	75,688	75,694
85	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	57,242	57,333	57,366
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	113,302	111,594	111,487
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0,255	11,494	11,385	11,364
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0,353	13,700	12,877	12,981
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,225	15,883	15,877
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	13,957	13,838	13,804
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	154,051	151,980	151,999
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	9,038	9,010	8,995
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	116,092	114,760	114,663
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	89,378	87,596	87,618
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	93,397	90,848	90,899
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	98,086	99,753	99,911
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	98,741	96,281	96,084
98	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	92,975	92,787	92,887
99	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	9,960	9,950
100	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	96,139	94,804	94,798
101	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	153,406	151,607	151,460
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	105,212	106,220	106,190
103	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	114,873	114,485	114,396
104	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	120,600	120,634
105	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	191,573	190,801	189,609
106	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	179,797	180,414	179,914
107	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	161,038	162,137	162,283
108	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	23,160	22,849	22,628
109	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	146,111	144,199
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	138,623	140,782	138,470
111	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
112	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1037,520	1029,947	1031,841
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5860,990	5711,376	5670,624
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5281,119	5311,409	5333,924
115	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	90,737	91,496	91,864
116	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065,783	4958,490	4919,021
117	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	9,947	10,084	10,118
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
118	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	120,893	121,459	121,001
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
119	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 311,257	11266,994	11264,142

* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.tn
 email : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la société Modern Leasing en BH Leasing, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs - Zone Industrielle la Charguia 2 - 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

DERNIERE MISE A JOUR : 21/01/2020

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
20.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420

DERNIERE MISE A JOUR : 21/01/2020

21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
58. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156

DERNIERE MISE A JOUR : 21/01/2020

59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
17	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
23	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 21/01/2020

24	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
25	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 21/01/2020

53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
60	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
67	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
73	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
80	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 21/01/2020

81	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
88	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
106	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
107	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

109	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
110	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
112	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
113	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
9	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
44	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
45	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
46	STARTUP FUND	Ajyal	J5 jardins du lac
47	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
48	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Matri, Mutuelle ville, 1002 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, comprenant le bilan au 31 Décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV arrêtés au 31 Décembre 2019, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 91,825% de l'actif total au 31 Décembre 2019 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 8,174% de l'actif total au 31 Décembre 2019. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en titres émis par l'« Amen Bank », l'« ArabTunisian Bank » et la « Banque de Tunisie et des Emirats » représentent respectivement 31,033 %, 16,244% et 10,870% de l'actif total au 31 Décembre 2019, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Tunis, 29 janvier 2020

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN
ARRETE AU 31 Décembre 2019

(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
ACTIF			
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	3.1	6 339 031,954	8 295 875,069
Actions et valeurs assimilées		0,000	0,000
Obligations et valeurs assimilées		6 339 031,954	8 295 875,069
AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	3.3	564 308,945	184 490,681
Placements monétaires		-	-
Disponibilités		564 308,945	184 490,681
AC3- CREANCES D'EXPLOITATION		52,360	52,360
Autres débiteurs		52,360	52,360
TOTAL ACTIF		6 903 393,259	8 480 418,110
PASSIF			
PA1- DETTES SUR OPERATIONS DE PENSION LIVREES		-	-
PA2- OPERATEURS CREDITEURS	3.5	13 179,591	15 691,815
PA3- AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	25 939,641	26 214,265
TOTAL PASSIF		39 119,232	41 906,080
ACTIF NET		6 864 274,027	8 438 512,030
CP1- CAPITAL	3.7	6 563 717,282	8 083 029,721
CP2- SOMMES DISTRIBUABLES	3.8	300 556,745	355 482,309
Sommes distribuables des exercices antérieurs		32,246	0,557
Sommes distribuables de l'exercice		300 524,499	355 481,752
ACTIF NET		6 864 274,027	8 438 512,030
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		6 903 393,259	8 480 418,110

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-10-2019 AU 31-12-2019

(unité : en Dinars Tunisien)

	Note	DU 01/10/2019 AU 31/12/2019	DU 01/01/2019 AU 31/12/2019	DU 01/10/2018 AU 31/12/2018	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	3.2	92 509,477	422 103,265	114 157,321	503 691,427
Dividendes		0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		92 509,477	422 103,265	114 157,321	503 691,427
PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	3.4	3 541,809	7 630,322	2 138,312	5 541,688
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		96 051,286	429 733,587	116 295,633	509 233,115
CH1- INTERETS DES MISES EN PENSION	3.6	-1 888,992	-33 571,855	0,000	0,000
CH2- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	3.6	-10 540,951	-43 206,397	-13 048,711	-56 806,284
REVENU NET DES PLACEMENTS		83 621,343	352 955,335	103 246,922	452 426,831
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000	0,000	0,000
CH2-AUTRES CHARGES	3.6	-6 258,773	-27 932,370	-7 733,540	-31 409,561
RESULTAT D'EXPLOITATION		77 362,570	325 022,965	95 513,382	421 017,270
PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-12 748,734	-24 498,466	-38 330,452	-65 535,518
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		64 613,836	300 524,499	57 182,930	355 481,752
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		12 748,734	24 498,466	38 330,452	65 535,518
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-2 058,655	-8 167,487	-2 058,654	-79,186
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		0,000	0,000	0,000	-21 768,500
Frais de négociation de titres		0,000	0,000	0,000	-466,467
RESULTAT NET DE LA PERIODE		75 303,915	316 855,478	93 454,728	398 703,117

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-10-2019 AU 31-12-2019**

(unité : en Dinars Tunisien)

	DU 01/10/2019 AU 31/12/2019	DU 01/01/2019 AU 31/12/2019	DU 01/10/2018 AU 31/12/2018	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	75 303,915	316 855,478	93 454,728	398 703,117
Résultat d'exploitation	77 362,570	325 022,965	95 513,382	421 017,270
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-2 058,655	-8 167,487	-2 058,654	-79,186
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000	-21 768,500
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	-466,467
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	-290 492,400	0,000	-297 846,144
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-322 164,405	-1 600 601,081	-1 011 501,729	-3 652 640,628
SOUSCRIPTIONS	657 297,872	4 173 220,454	842 847,647	5 573 142,599
- Capital	633 571,110	4 037 124,795	812 286,170	5 418 535,730
- Régularisation des sommes non distribuables	-2 071,203	-11 217,673	-1 756,544	-7 906,972
- Régularisation des sommes distribuables	25 797,965	147 313,332	32 318,021	162 513,841
RACHATS	-979 462,277	-5 773 821,535	-1 854 349,376	-9 225 783,227
- Capital	-944 002,800	-5 552 269,460	-1 787 554,020	-8 918 305,085
- Régularisation des sommes non distribuables	3 088,741	15 217,386	3 853,183	11 976,690
- Régularisation des sommes distribuables	-38 548,218	-236 769,461	-70 648,539	-319 454,832
VARIATION DE L'ACTIF NET	-246 860,490	-1 574 238,003	-918 047,001	-3 551 783,655
AN4- ACTIF NET				
En début de période	7 111 134,517	8 438 512,030	9 356 559,031	11 990 295,685
En fin de période	6 864 274,027	6 864 274,027	8 438 512,030	8 438 512,030
AN5- NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	68 381	80 326	89 996	115 027
En fin de période	65 303	65 303	80 326	80 326
VALEUR LIQUIDATIVE	105,114	105,114	105,053	105,053
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,28%	4,28%	4,15%	4,04%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM de distribution régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2019** à **6 339031,954** dinars contre **8 295875,069** dinars au **31/12/2018** et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5000	166 500,000	168 344,000	2,452
AB SUB 2009/B TV	5000	166 500,000	169 392,000	2,468
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	399 700,000	408 876,000	5,957
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	399 700,000	408 876,000	5,957
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	416 000,000	435 468,800	6,344
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	666 500,000	685 924,000	9,993
BNA SUB 2009	20000	666 000,000	687 152,000	10,011
BTE 2010 CAT A TV	7000	70 000,000	71 360,800	1,040
BTE 2011 09022032 6.25	5000	325 000,000	339 512,000	4,946
BTE 2011 09022032 6.25	5000	325 000,000	339 512,000	4,946
STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10000	399 700,000	412 852,000	6,015
SUB AMEN BANK 2012	10000	300 000,000	306 248,000	4,461
SUB AMEN BANK 2012	22223	666 690,000	680 574,930	9,915
UIB 2009/1	5000	166 511,300	169 875,462	2,475
Total		5 133 801,300	5 283 967,992	76,978

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
BTA 6.9% MAI 2022	410	446 695,000	432 250,754	6,297
BTA 6.9% MAI 2022	590	625 990,000	622 813,208	9,073
Total	1 000	1 072 685,000	1 055 063,962	15,370

Les sorties du portefeuille titres du 1^{er}Octobre2019 au 31Décembre 2019 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession /Remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Obligations des sociétés		577 120,600	577 120,600	0,000
REMBOURSEMENT 5000 HL 2014-1 A TF 7,65	30/10/2019	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 28140 BTK 2012-1 B TF 6,3 2019 7 ANS	15/11/2019	402 120,600	402 120,600	0,000
REMBOURSEMENT 6000 CHO 2009 TMM+1	19/11/2019	75 000,000	75 000,000	0,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		0,000	0,000	0,000
TOTAL		577 120,600	577 120,600	0,000

3.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **92 509,477** dinars pour la période du **1er Octobre** au **31 Décembre 2019** et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/10/2019 au 31/12/2019	du 01/01/2019 au 31/12/2019	du 01/10/2018 au 31/12/2018	du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des obligations				
- Intérêts	78 595,877	366 903,265	100 243,721	443 209,212
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier				
- Intérêts	13 913,600	55 200,000	13 913,600	60 482,215
TOTAL	92 509,477	422 103,265	114 157,321	503 691,427

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les avoirs disponibles s'élèvent au **31/12/2019** à **564 308,945** Dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	31/12/2019	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	563 049,121	8,203
Intérêts courus sur comptes bancaires	1 259,824	0,018
Total des disponibilités	564 308,945	8,221

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du **01/10/2019** au **31/12/2019** s'élèvent à **3 541,809** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/10/2019 au 31/12/2019	du 01/01/2019 au 31/12/2019	du 01/10/2018 au 31/12/2018	du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération du compte de dépôt	1 392,531	3 852,999	2 138,312	4 997,984
Revenus des Certificats de Dépôt	2 149,278	3 777,323	0,000	543,704
TOTAL	3 541,809	7 630,322	2 138,312	5 541,688

3.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au 31/12/2019 à 39 119,232 dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Opérateurs Créditeurs	13 179,591	15 691,815
Gestionnaire	9 477,651	12 148,859
Dépositaire	3 701,940	3 542,956
Autres Créditeurs Divers	25 939,641	26 214,265
Commissaire aux comptes	15 803,134	15 802,411
Etat Impôts et Taxes	76,936	180,662
Conseil du Marché Financier	596,077	726,069
Publications diverses	3 885,461	3 285,349
Dividendes à payer	5 376,327	6 219,774
Contribution Sociale de Solidarité	201,706	0,000
TOTAL	39 119,232	41 906,080

3.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/10/2019 au 31/12/2019	du 01/01/2019 au 31/12/2019	du 01/10/2018 au 31/12/2018	du 01/01/2018 au 31/12/2018
Intérêts des mises en pension *	1 888,992	33 571,855	0,000	0,000
Intérêts des mises en pension	1 888,992	33 571,855	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	10 540,951	43 206,397	13 048,711	56 806,284
Commission de gestion	9 477,651	39 477,413	12 148,859	53 236,302
Commission de dépôt	1 063,300	3 728,984	899,852	3 569,982
Autres Charges	6 258,773	27 932,370	7 733,540	31 409,561
Honoraires du commissaire aux comptes	3 417,892	13 560,723	3 473,828	13 597,873
Redevances CMF sur les OPCVM	1 769,831	7 371,829	2 268,655	9 936,088
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	241,443	1 082,647	301,355	1 441,824
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	665,297	5 482,498	1 720,566	6 434,817
Frais Bancaires	21,066	32,967	-30,864**	-1,041**
Contribution Sociale de Solidarité	143,244	401,706	0,000	0,000
TOTAL	18 688,716	104 710,622	20 782,251	88 215,845

* Il s'agit de la ligne BTA 6.9% MAI 2022 qui a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 422 titres pour un montant de 400 030,564 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 20/06/2019 pour une durée de 120 jours avec un taux de 10%.

** Proviens essentiellement de la différence de règlement d'opérations de souscriptions et de rachats.

3.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2019 se détaillent ainsi :

Capital au 30/09/2019	
Montant	6 875 190,089
Nombre de titres	68 381
Nombre d'actionnaires	526
Souscriptions réalisées	
Montant	631 499,907
Régularisation des sommes non distribuables	-2 071,203
Nombre de titres émis	6 282
Nombre d'actionnaires nouveaux	18
Rachats effectués	
Montant	-940 914,059
Régularisation des sommes non distribuables	3 088,741
Nombre de titres rachetés	-9 360
Nombre d'actionnaires sortants	-26
Capital au 31/12/2019	
Montant	6 563 717,282
Plus ou moins-values réalisées sur cession des Titres	0,000
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	-2 058,655
Frais de négociation de Titres	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	1 017,538
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	65 303
Nombre d'actionnaires	518

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Résultats distribuables de l'exercice	325 022,965	421 017,270
Régularisations de l'exercice	-24 498,466	-65 535,518
Sommes distribuables de l'exercice	300 524,499	355 481,752
Sommes distribuables des exercices antérieurs	32,246	0,557
Sommes distribuables	300 556,745	355 482,309

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres du 4ème trimestre 2019 sont de 3 417,892 dinars TTC.

4.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

LA GENERALE OBLIG-SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2019

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 10.283.217, un actif net de D : 10.240.734 et un bénéfice de la période de D : 165.397.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2019, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- 1- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice, 45,24% du total des actifs, se situant ainsi en dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 54,67% du total des actifs, dépassent le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- 2- Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 20,79% du total des actifs se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 26 janvier 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	<u>4 652 058,282</u>	<u>6 439 477,557</u>
Obligations et valeurs assimilées		4 141 996,368	5 916 209,666
Titres des Organismes de Placement Collectif		510 061,914	523 267,891
Placements monétaires et disponibilités		<u>5 621 960,240</u>	<u>5 671 357,189</u>
Placements monétaires	5	3 484 105,272	4 494 157,883
Disponibilités		2 137 854,968	1 177 199,306
Créances d'exploitation	6	<u>9 198,822</u>	<u>5 461,336</u>
		<u>10 283 217,344</u>	<u>12 116 296,082</u>
PASSIF			
Dettes sur opérations de pensions livrées des titres reçus en pension		-	1 002 500,156
Opérateurs créditeurs	7	24 104,977	21 886,350
Autres créditeurs divers	8	18 378,547	18 365,424
		<u>42 483,524</u>	<u>1 042 751,930</u>
ACTIF NET			
Capital	9	9 653 658,417	10 585 972,767
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		587 075,403	487 571,385
		<u>10 240 733,820</u>	<u>11 073 544,152</u>
		<u>10 283 217,344</u>	<u>12 116 296,082</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	du 01/10/2019 au 31/12/2019	du 01/01/2019 au 31/12/2019	du 01/10/2018 au 31/12/2018	du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus du portefeuille-titres	10	70 447,905	423 051,838	88 111,538	394 085,138
Revenus des obligations et valeurs assimilées		70 447,905	315 187,265	88 111,538	374 454,048
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	107 864,573	-	19 631,090
Revenus des placements monétaires	11	83 343,463	259 603,173	52 615,173	167 917,132
Revenus des prises en pension	12	30 211,094	87 204,051	10 505,876	30 133,624
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		184 002,462	769 859,062	151 232,587	592 135,894
Intérêts des mises en pension		-	-	(2 416,868)	(2 416,868)
Charges de gestion des placements	13	(19 655,437)	(72 835,213)	(17 436,675)	(71 710,196)
REVENU NET DES PLACEMENTS		164 347,025	697 023,849	131 379,044	518 008,830
Autres charges	14	(5 675,476)	(21 755,360)	(5 262,088)	(21 224,574)
RESULTAT D'EXPLOITATION		158 671,549	675 268,489	126 116,956	496 784,256
Régularisation du résultat d'exploitation		(3 924,311)	(88 193,086)	11 456,322	(9 212,871)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		154 747,238	587 075,403	137 573,278	487 571,385
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 924,311	88 193,086	(11 456,322)	9 212,871
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(74,472)	(86 572,413)	-	(1 945,088)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		6 799,577	7 381,521	6 142,768	4 491,687
RESULTAT DE LA PERIODE		165 396,654	596 077,597	132 259,724	499 330,855

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	du 01/10/2019 au 31/12/2019	du 01/01/2019 au 31/12/2019	du 01/10/2018 au 31/12/2018	du 01/01/2018 au 31/12/2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	165 396,654	596 077,597	132 259,724	499 330,855
Résultat d'exploitation	158 671,549	675 268,489	126 116,956	496 784,256
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	6 799,577	7 381,521	6 142,768	4 491,687
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-74,472	-86 572,413	-	-1 945,088
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	453 459,115	-1 428 887,929	218 407,584	764 281,820
Souscriptions				
- Capital	12 779 615,460	25 683 278,069	2 549 414,088	15 732 532,179
- Régularisation des sommes non distribuables	506 085,669	1 048 287,868	95 598,330	588 698,335
- Régularisation des sommes distribuables	721 720,070	1 057 465,984	110 554,021	273 199,577
Rachats				
- Capital	-12 338 508,510	-26 985 924,404	-2 350 080,837	-14 987 079,081
- Régularisation des sommes non distribuables	-489 809,193	-1 086 336,376	-87 980,319	-560 656,742
- Régularisation des sommes distribuables	-725 644,381	-1 145 659,070	-99 097,699	-282 412,448
VARIATION DE L'ACTIF NET	618 855,769	-832 810,332	350 667,308	1 263 612,675
ACTIF NET				
En début de période	9 621 878,051	11 073 544,152	10 722 876,844	9 809 931,477
En fin de période	10 240 733,820	10 240 733,820	11 073 544,152	11 073 544,152
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	86 396	103 434	101 413	95 876
En fin de période	90 706	90 706	103 434	103 434
VALEUR LIQUIDATIVE	112,900	112,900	107,059	107,059
TAUX DE RENDEMENT	1,37%	5,46%	1,25%	4,63%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 DECEMBRE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE OBLIG-SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», le dépositaire étant l'ATB.

La GENERALE OBLIG-SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « GENERALE OBLIG-SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 4.652.085,282 , s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% actif net
<u>Obligations et valeurs assimilés</u>		3 995 704,250	4 141 996,368	40,45%
Obligations des sociétés		3 995 085,500	4 141 360,656	40,44%
EO AIL 2015/1 CAT A	3 000	60 000,000	61 484,853	0,60%
EO AIL 2015/1 CAT B	4 000	240 000,000	246 094,689	2,40%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	200 010,000	204 175,603	1,99%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	99 900,000	101 006,761	0,99%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	99 900,000	101 634,061	0,99%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	119 910,000	122 662,811	1,20%
EO SUB AMEN BANK 2014	1 000	20 000,000	20 992,350	0,20%
EO AMEN BANK SUB 2016-1	3 000	120 000,000	120 795,803	1,18%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	260 000,000	272 168,961	2,66%
EO SUB ATB 2017 CAT A	1 000	100 000,000	106 215,930	1,04%
EO ATL 2013-2	1 000	20 000,000	20 147,934	0,20%
EO ATL 2013-2	500	10 000,000	10 073,967	0,10%
EO ATL 2014-3	2 000	40 000,000	42 173,309	0,41%
EO ATL 2015-2 CAT A	3 000	120 000,000	126 116,236	1,23%
EO ATL 2017/1 CAT A	2 000	120 000,000	125 783,725	1,23%

EO ATL 2017-2 CAT A	1 500	120 000,000	126 121,167	1,23%
EO BTK 2009	1 000	39 965,500	42 267,984	0,41%
EO CIL 2018/1	1 900	190 000,000	205 405,721	2,01%
EO CIL 2017/2	1 110	88 800,000	93 305,799	0,91%
EO HL 2015/1	3 000	60 000,000	60 374,609	0,59%
EO HL 2015/2	500	20 000,000	20 933,050	0,20%
EO HL 2015/2	3 500	140 000,000	146 531,344	1,43%
EO HL 2016/2	2 000	80 000,000	80 454,820	0,79%
EO HL 2017/2	1 000	60 000,000	61 755,738	0,60%
EO TL 2015/2 TF CAT A	2 000	40 000,000	40 047,126	0,39%
EO UIB 2009/1	2 000	66 600,000	67 945,102	0,66%
EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	150 000,000	152 643,934	1,49%
EO SUB UIB 2015	7 000	140 000,000	144 461,027	1,41%
EO SUB UIB 2016	3 000	180 000,000	190 510,027	1,86%
EO BTE 2016	1 500	90 000,000	94 977,666	0,93%
EO UNIFACTOR 2018 CB (TMM+2,5%)	1 500	120 000,000	120 855,208	1,18%
EO UNIFACTOR 2015 CAT A TF	1 000	40 000,000	42 024,767	0,41%
EO UNIFACTOR 2015 CAT B (TMM+2,5%)	1 000	40 000,000	42 769,175	0,42%
EO SUB BH 2015 CAT A	2 000	40 000,000	41 403,978	0,40%
EO SUB BH 2015 CAT A	3 000	60 000,000	62 105,967	0,61%
EO BH SUB 2018-1	2 500	200 000,000	208 617,268	2,04%
EO BH SUB 2019-1	2 000	200 000,000	212 284,153	2,07%
EO SUB TJR BANK 2015	10 000	200 000,000	202 038,033	1,97%
Emprunt national		618,750	635,712	0,01%
Emprunt National 2014/CAT/C	10	618,750	635,712	0,01%
Titres des Organismes de Placement Collectif		480 332,808	510 061,914	4,98%
Titres des OPCVM		480 332,808	510 061,914	4,98%
FINA O SICAV	1 000	104 697,981	109 304,000	1,07%
SICAV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	113 498,064	1,11%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	41 767,500	0,41%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	27 710,000	0,27%
FCP HELION MONEO	500	50 990,500	52 824,500	0,52%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	900	94 758,232	95 850,000	0,94%
SANADET SICAV	630	69 223,111	69 107,850	0,67%
TOTAL		4 476 037,058	4 652 058,282	45,43%
Pourcentage par rapport à l'Actif				45,24%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 3 484.105,272 , se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Pension livrée		999 789,621	1 001 678,113	9,78%
Pension Livrée AMEN BANK 8,50% au 13/01/2020 pour 20 jours		999 789,621	1 001 678,113	9,78%
Certificats de dépôt	2 500 000	2 467 291,429	2 482 427,159	24,24%
Certificat de dépôt TLF au 10/02/2020 à 11,3% pour 90 jours	500 000	489 010,455	495 115,758	4,83%
Certificat de dépôt UNIFACTOR au 15/01/2020 à 11% pour 40 jours	500 000	495 170,143	498 309,550	4,87%
Certificat de dépôt ATB au 20/01/2020 à 10,80% pour 40 jours	500 000	495 256,912	497 747,030	4,86%
Certificat de dépôt STB au 06/02/2020 à 11,10% pour 50 jours	1 000 000	987 853,919	991 254,821	9,68%
TOTAL		3 467 081,050	3 484 105,272	34,02%
Pourcentage par rapport au total des actifs				33,88%

Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à D : 9.198,822 contre D : 5.461,336 au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	9 198,822	5 417,194
Intérêts sur obligations à recevoir	-	44,142
Total	9 198,822	5 461,336

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à D : 24.104,977 contre D : 21.886,350 au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du dépositaire	5 949,233	5 949,368
Rémunération du gestionnaire	18 155,744	15 936,982
Total	24 104,977	21 886,350

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à D : 18.378,547 contre D : 18.365,424 au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	9 408,835	9 677,152
CMF	1 161,383	879,943
Etat, retenue à la source	7 808,329	7 808,329
Total	<u>18 378,547</u>	<u>18 365,424</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2019 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018

Montant	10 585 972,767
Nombre de titres	103 434
Nombre d'actionnaires	369

Souscriptions réalisées

Montant	25 683 278,069
Nombre de titres émis	250 948
Nombre d'actionnaires nouveaux	85

Rachats effectués

Montant	(26 985 924,404)
Nombre de titres rachetés	(263 676)
Nombre d'actionnaires sortants	(86)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	21 938,556
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 381,521
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(86 572,413)
Résultat incorporé à la VL (A)	487 571,385
Régularisation du résultat incorporé à la VL	(59 987,064)

Capital au 31-12-2019

Montant	9 653 658,417
Nombre de titres	90 706
Nombre d'actionnaires	368

(A): Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2019.

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 70.447,905 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2019, contre D : 88.111,538 pour la même période de l'exercice 2018, et se détaillent comme suit :

	du 01/11 au 31/12/2020	du 01/01 au 31/12/2019	du 01/10 au 31/12/2018	du 01/01 au 31/12/2018
Revenus des obligations et valeurs assimilées				
Revenus des obligations - intérêts	70 439,903	315 152,454	88 111,538	374 419,441
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - intérêts (Emprunt National)	8,002	34,811	-	34,607
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif				
Revenus des Titres OPCVM - Dividendes	-	107 864,573	-	19 629,635
Revenus des parts de Fonds communs de créances - intérêts	-	-	-	1,455
Total	70 447,905	423 051,838	88 111,538	394 085,138

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2019 à D : 83.343,463, contre D : 52.615,173 pour la même période de l'exercice 2018, et se détaille ainsi :

	du 01/11 au 31/12/2020	du 01/01 au 31/12/2019	du 01/10 au 31/12/2018	du 01/01 au 31/12/2018
Intérêts des dépôts à vue	9 197,229	31 291,226	5 746,242	28 005,601
Intérêts des certificats de dépôt	74 146,234	228 311,947	46 868,931	139 911,531
Total	83 343,463	259 603,173	52 615,173	167 917,132

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/11 au 31/12/2020	du 01/01 au 31/12/2019	du 01/10 au 31/12/2018	du 01/01 au 31/12/2018
Intérêts des pensions livrées	30 211,094	87 204,051	10 505,876	30 133,624
Total	30 211,094	87 204,051	10 505,876	30 133,624

Note 13 : Charges de gestion des placements

	du 01/10 au 31/12/2020	du 01/01 au 31/12/2019	du 01/10 au 31/12/2018	du 01/01 au 31/12/2018
Commission de gestion de la CGI	18 155,745	66 885,348	15 936,983	65 760,468
Rémunération du dépositaire	1 499,692	5 949,865	1 499,692	5 949,728
Total	19 655,437	72 835,213	17 436,675	71 710,196

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2019 à D : 5.675,476, contre D : 5.262,088 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2018, se détaillant ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2020	du 01/01 au 31/12/2019	du 01/10 au 31/12/2018	du 01/01 au 31/12/2018
Honoraires commissaire aux comptes	2 520,524	9 999,905	2 520,524	9 999,905
Redevance CMF	3 051,384	11 241,240	2 678,486	11 052,420
Contribution Sociale de Solidarité	-	200,000	-	-
Autres	103,568	314,215	63,078	172,249
Total	5 675,476	21 755,360	5 262,088	21 224,574

Note 15 : Autres informations**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2019

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 59.453.965, un actif net de D : 58.499.656 et un bénéfice de la période de D : 743.285.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2019, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période 47,75% du total des actifs se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 52,25% du total des actifs dépassent le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Les disponibilités représentent au 31 Décembre 2019, 29,83% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 28 janvier 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	<u>28 389 461,106</u>	<u>28 887 755,771</u>
Obligations et valeurs assimilées		25 798 348,238	28 800 865,671
Titres OPCVM		2 591 112,868	86 890,100
Placements monétaires et disponibilités		<u>31 062 112,810</u>	<u>23 202 707,377</u>
Placements monétaires	5	13 326 278,437	9 439 747,893
Disponibilités		17 735 834,373	13 762 959,484
Créances d'exploitation	6	<u>2 391,340</u>	<u>18 559,622</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>59 453 965,256</u></u>	<u><u>52 109 022,770</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	58 292,933	59 744,213
Autres créditeurs divers	8	896 016,123	686 154,899
TOTAL PASSIF		<u><u>954 309,056</u></u>	<u><u>745 899,112</u></u>
ACTIF NET			
Capital	9	54 963 149,272	48 752 721,032
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		403,149	68,707
Sommes distribuables de l'exercice		3 536 103,779	2 610 333,919
ACTIF NET		<u><u>58 499 656,200</u></u>	<u><u>51 363 123,658</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>59 453 965,256</u></u>	<u><u>52 109 022,770</u></u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
Revenus du portefeuille-titres	10	403 500,381	1 614 549,203	432 275,657	1 749 095,080
Revenus des obligations et valeurs assimilées		403 500,381	1 614 549,203	432 275,657	1 745 899,535
Revenus des titres OPCVM		-	-	-	3 195,545
Revenus des placements monétaires	11	416 405,951	1 457 435,034	316 072,697	1 077 430,929
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		819 906,332	3 071 984,237	748 348,354	2 826 526,009
Charges de gestion des placements	12	(58 292,933)	(234 253,597)	(59 744,213)	(252 336,496)
REVENU NET DES PLACEMENTS		761 613,399	2 837 730,640	688 604,141	2 574 189,513
Autres charges	13	(21 843,538)	(83 467,248)	(23 649,954)	(87 597,278)
RESULTAT D'EXPLOITATION		739 769,861	2 754 263,392	664 954,187	2 486 592,235
Régularisation du résultat d'exploitation		823 617,539	781 840,387	233 898,917	123 741,684
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 563 387,400	3 536 103,779	898 853,104	2 610 333,919
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(823 617,539)	(781 840,387)	(233 898,917)	(123 741,684)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		3 515,438	13 783,945	3 356,788	9 894,514
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	-	450,119	450,119
RESULTAT DE LA PERIODE		743 285,299	2 768 047,337	668 761,094	2 496 936,868

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/10 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	743 285,299	2 768 047,337	668 761,094	2 496 936,868
Résultat d'exploitation	739 769,861	2 754 263,392	664 954,187	2 486 592,235
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 515,438	13 783,945	3 356,788	9 894,514
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	-	450,119	450,119
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(1 875 823,272)	-	(1 610 743,732)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	14 217 948,185	6 244 308,477	4 935 773,146	3 005 387,073
Souscriptions				
- Capital	19 290 036,736	46 506 580,180	14 828 583,212	47 000 971,958
- Régularisation des sommes non distribuables	5 788,846	9 113,973	2 652,625	4 812,199
- Régularisation des sommes distribuables	1 158 668,506	2 091 708,195	702 459,479	1 732 342,745
Rachats				
- Capital	(5 899 915,389)	(40 313 881,323)	(10 127 603,338)	(43 781 454,542)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 677,782)	(5 168,535)	(1 764,891)	(4 557,274)
- Régularisation des sommes distribuables	(334 952,732)	(2 044 044,013)	(468 553,941)	(1 946 728,013)
VARIATION DE L'ACTIF NET	14 961 233,484	7 136 532,542	5 604 534,240	3 891 580,209
ACTIF NET				
En début de période	43 538 422,716	51 363 123,658	45 758 589,418	47 471 543,449
En fin de période	58 499 656,200	58 499 656,200	51 363 123,658	51 363 123,658
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	404 789	474 899	429 097	443 531
En fin de période	535 222	535 222	474 899	474 899
VALEUR LIQUIDATIVE	109,300	109,300	108,156	108,156
TAUX DE RENDEMENT	1,62%	6,14%	1,42%	5,16%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 DECEMBRE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 28.389.461,106 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		24 853 870,000	25 798 348,238	44,10%
Obligations de sociétés		22 275 550,000	23 138 951,688	39,55%
AMEN BANK ES 2017	5 000	300 000,000	311 936,000	0,53%
AMEN BANK ES 2009	10 000	333 000,000	336 688,000	0,58%
AMEN BANK ES 2010	10 000	399 700,000	408 724,000	0,70%
AMEN BANK ES 2012	20 000	600 000,000	612 496,000	1,05%
AMEN BANK ES 2016	16 000	640 000,000	644 249,600	1,10%
ATB SUB 2017	30 000	3 000 000,000	3 186 480,000	5,45%
ATL 2013-1 TF	3 000	60 000,000	62 265,600	0,11%
ATL 2013-1 TV	2 000	40 000,000	42 129,600	0,07%
ATL 2015-2 A	10 000	400 000,000	420 384,000	0,72%
ATL 2016-1 A	10 000	400 000,000	412 328,000	0,70%
ATL 2017-1 A	10 000	600 000,000	628 912,000	1,08%
ATL 2017 SUB	2 000	200 000,000	202 659,200	0,35%
ATL 2017-2 B	2 500	200 000,000	213 386,000	0,36%
ATL 2017-2 C	2 500	250 000,000	263 294,000	0,45%
ATL 2018 -1 B	2 500	200 000,000	207 262,000	0,35%
ATL 2019-1 CA	7 000	700 000,000	704 614,400	1,20%
ATTIJARI BANK SUB 2015	15 000	300 000,000	303 060,000	0,52%
ATTIJARI BANK SUB 2017	5 000	300 000,000	310 432,000	0,53%
ATTIJARI LEAS 2016-1	10 000	400 000,000	410 560,000	0,70%
ATTIJARI LEAS 2016-2	5 000	500 000,000	526 080,000	0,90%
ATTIJARI LEAS 2019-1	7 000	700 000,000	732 743,200	1,25%
BH 2009	20 000	768 000,000	768 144,000	1,31%
BH 2016-1	10 000	400 000,000	415 528,000	0,71%
BH 2019-1	5 000	500 000,000	530 064,000	0,91%
BNA 2009	10 000	333 000,000	343 536,000	0,59%
BTE 2010	20 000	200 000,000	203 888,000	0,35%
BTE 2016	5 000	300 000,000	316 592,000	0,54%
BTE 2019-1	6 000	600 000,000	601 092,968	1,03%
BTK 2009 C	5 000	199 850,000	211 338,000	0,36%
CIL 2015/2	15 000	300 000,000	303 156,000	0,52%
CIL 2016/1	12 000	480 000,000	498 096,000	0,85%
CIL 2016-2	17 000	1 020 000,000	1 073 652,000	1,84%
CIL 2017/1	3 000	180 000,000	185 620,800	0,32%
STB SUB 2019-1	10 000	1 000 000,000	1 007 576,000	1,72%
TL SUB 2016	3 000	180 000,000	189 148,800	0,32%
TL 2015-2 A	13 500	540 000,000	566 827,200	0,97%
TL 2015-2 B	5 000	400 000,000	420 532,000	0,72%
TL 2016-1	5 000	400 000,000	418 364,000	0,72%
TL 2017-1	8 000	480 000,000	496 473,600	0,85%
TL 2017-2 B	10 000	1 000 000,000	1 058 768,000	1,81%
TL 2018 SUB A	2 500	250 000,000	269 868,000	0,46%
TL 2018 SUB B	2 500	250 000,000	270 440,000	0,46%
UBCI 2013	3 000	60 000,000	61 917,600	0,11%
UIB 2009/1 B	20 000	666 000,000	679 456,000	1,16%
UIB 2011/1 A	15 500	310 000,000	317 539,200	0,54%
UIB SUB 2016	15 600	936 000,000	990 649,920	1,69%

Bons du trésor assimilables		2 578 320,000	2 659 396,550	4,55%
BTA 6,9-05/2022 15 ANS	600	664 320,000	634 582,446	1,08%
BTA 5,6-08/2022 12 ANS	1 000	959 000,000	999 786,857	1,71%
BTA 6-02/2022 12 ANS	1 000	955 000,000	1 025 027,247	1,75%
Titre OPCVM		2 586 971,140	2 591 112,868	4,43%
FINA O SICAV	835	87 113,752	91 255,480	0,16%
FCP BNA CAPITALISATION	15 967	2 499 857,388	2 499 857,388	4,27%
Total		27 440 841,140	28 389 461,106	48,53%
Total par rapport au total des actifs			47,75%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 13.326.278,437 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
<u>Certificats de dépôt</u>	13 211 221,509	13 326 278,437	22,78%
Certificat de dépôt BH au 13/03/2020 à 12,10% 80 jours	1 958 104,306	1 962 707,716	3,36%
Certificat de dépôt BNA au 21/01/2020 à 11,50% 30 jours	496 203,054	497 334,548	0,85%
Certificat de dépôt BNA au 02/02/2020 à 10,80% 60 jours	1 971 709,234	1 984 315,279	3,39%
Certificat de dépôt BNA au 15/03/2020 à 12,30% 90 jours	1 952 267,766	1 960 024,375	3,35%
Certificat de dépôt BTE au 22/01/2020 à 10,81% 70 jours	1 475 295,932	1 492 480,417	2,55%
Certificat de dépôt BTE au 03/03/2020 à 11,30% 90 jours	1 467 031,364	1 477 092,473	2,52%
Certificat de dépôt BTE au 27/03/2020 à 12% 100 jours	974 193,548	977 705,767	1,67%
Certificat de dépôt ENDA au 27/01/2020 à 12% 180 jours	954 716,981	993 126,239	1,70%
Certificat de dépôt UIB au 30/01/2020 à 9,81% 90 jours	980 849,662	993 727,568	1,70%
Certificat de dépôt UIB au 27/02/2020 à 9,81% 90 jours	980 849,662	987 764,055	1,69%
TOTAL	13 211 221,509	13 326 278,437	22,78%
Pourcentage par rapport au total des actifs			22,41%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 décembre 2019 un solde de D : 2.391,340 contre D : 18.559,622 à la même date de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Intérêts à recevoir sur compte de dépôt	-	16 168,282
Autres	2 391,340	2 391,340
Total	<u>2 391,340</u>	<u>18 559,622</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 58.292,933 contre D : 59.744,213 au 31/12/2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Gestionnaire	58 292,933	59 744,213
Total	<u>58 292,933</u>	<u>59 744,213</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 896.016,123 contre D : 686.154,899 au 31/12/2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance du CMF	4 219,037	4 021,331
Dividendes à payer	857 370,902	649 207,387
Commissaire aux comptes	18 200,000	18 200,000
Rémunération Président du Conseil	823,529	823,529
Jetons de présence	13 200,000	13 200,000
Retenue à la source	1 602,655	52,952
TCL	600,000	600,000
Autres	-	49,700
Total	<u>896 016,123</u>	<u>686 154,899</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 décembre 2019, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018

Montant	48 752 721,032
Nombre de titres	474 899
Nombre d'actionnaires	856

Souscriptions réalisées

Montant	46 506 580,180
Nombre de titres émis	453 020
Nombre d'actionnaires nouveaux	262

Rachats effectués

Montant	(40 313 881,323)
Nombre de titres rachetés	(392 697)
Nombre d'actionnaires sortants	(153)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	13 783,945
Régularisation des sommes non distribuables	3 945,438

Capital au 31-12-2019

Montant	54 963 149,272
Nombre de titres	535 222
Nombre d'actionnaires	965

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2019 à D : 403.500,381 contre D : 432.275,657 pour la même période de l'exercice 2018 se détaillant ainsi :

	du 01/10/2019 au 31/12/2019	du 01/01/2019 au 31/12/2019	du 01/10/2018 au 31/12/2018	du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>Revenus des obligations</u>	<u>371 761,641</u>	<u>1 488 628,896</u>	<u>400 536,917</u>	<u>1 619 979,448</u>
- Intérêts	371 761,641	1 488 628,896	400 536,917	1 619 979,448
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>31 738,740</u>	<u>125 920,307</u>	<u>31 738,740</u>	<u>125 920,087</u>
- Intérêts des BTA	31 738,740	125 920,307	31 738,740	125 920,087
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	-	-	-	<u>3 195,545</u>
- Dividendes	-	-	-	3 195,545
TOTAL	403 500,381	1 614 549,203	432 275,657	1 749 095,080

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2019 à D : 416.405,951 contre D : 316.072,697 pour la même période de l'exercice 2018, se détaillant ainsi :

	du 01/10/2019 au 31/12/2019	du 01/01/2019 au 31/12/2019	du 01/10/2018 au 31/12/2018	du 01/01/2018 au 31/12/2018
Intérêts des dépôts à vue	189 722,498	724 975,189 (*)	192 419,524	691 734,882
Intérêts des certificats de dépôts	226 683,453	732 459,845 (*)	123 653,173	385 696,047
TOTAL	416 405,951	1 457 435,034	316 072,697	1 077 430,929

(*) Ces montants ont été retraités en tenant compte d'un reclassement d'un montant de D : 29.471,643 correspondant aux intérêts sur des dépôts à vue ayant été présentés au 30 septembre 2019 parmi les intérêts des certificats de dépôts.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2019 à D : 58.292,933 contre D : 59.744,213 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	du 01/10/2019 au 31/12/2019	du 01/01/2019 au 31/12/2019	du 01/10/2018 au 31/12/2018	du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	58 292,933	224 253,597	59 744,213	242 336,496
Rémunération du dépositaire	-	10 000,000	-	10 000,000
TOTAL	58 292,933	234 253,597	59 744,213	252 336,496

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/10 au 31/12/2019 à D : 21.843,538 contre D : 23.649,954 pour la même période de l'exercice 2018, et se détaillent ainsi :

	du 01/10/2019 au 31/12/2019	du 01/01/2019 au 31/12/2019	du 01/10/2018 au 31/12/2018	du 01/01/2018 au 31/12/2018
Redevance du CMF	11 658,242	44 849,235	11 948,465	48 465,742
Commissaire aux comptes	4 587,401	18 343,032	7 563,518	21 647,075
Rémunération Président du Conseil	1 058,823	4 235,292	1 058,823	4 235,292
Jetons de présence	1 814,802	7 200,000	1 814,802	7 200,000
TCL	1 734,086	6 525,115	1 716,012	5 788,405
Autres	990,184	2 314,574	(451,666)*	260,764
TOTAL	21 843,538	83 467,248	23 649,954	87 597,278

(*) Ajustement d'une charge abonnée par rapport à la charge réelle

Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.